

## Réunion du Comité du SDEHG

-

**Mercredi 31 mars 2021 à 15h00**

Visioconférence

### ORDRE DU JOUR

1. <i>Compte-rendu du Comité Syndical du 4 mars 2021</i>	7
2. <i>Compte de gestion 2020</i>	8
3. <i>Compte administratif 2020</i>	9
4. <i>Affectation du résultat du compte administratif 2020</i>	11
5. <i>Honoraires de maîtrise d'œuvre</i>	12
6. <i>Autorisations de programme et crédits de paiement</i>	13
7. <i>Budget primitif 2021</i>	15
8. <i>Modification du tableau des effectifs du SDEHG</i>	17
9. <i>Compte-rendu des délégations du Comité</i>	20
10. <i>Questions diverses</i>	21

Le mercredi 31 mars 2021 à 15h00, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), se sont réunis en visioconférence, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2021 par Monsieur Thierry SUAUD, Président.

Effectif légal du syndicat : 245	Nombre de membres en exercice : 243
Nombre de membres présents : 146	Nombre de procurations : 55

## **PRÉSENTS**

<b>Délégués présents</b>	<b>Collège électoral</b>	<b>Conseil municipal</b>
M. AKA Alain	Fousseret	SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU
M. ALCAIDE Manuel	Salies et Saint Martory	MAZERES-SUR-SALAT
M. ALMERO Jean-Jacques	Coteaux de Castanet	GOYRANS
M. ALVADO Régis	Carbonne Rieux Montesquieu	RIEUX-VOLVESTRE
M. ASTOR Jean-Louis	Fourquevaux	LABEGE
M. AUJOLAT Michel	Toulouse métropole	CUGNAUX
M. AURY Jean-Pierre	Toulouse Nord et Centre	SAINT-ALBAN
M. BAQUIER Jacques	Montgiscard-Villefranche	AYGUESVIVES
M. BAR Frédéric	Toulouse métropole	CUGNAUX
M. BARBREAU Robert	Cadours	LE GRES
M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard	Corronsac	CORRON SAC
M. BASELGA Michel	Toulouse Sud	BALMA
M. BAUDOIN Patrick	Toulouse métropole	SAINT-JEAN
M. BERGON Christian	la Région Ouest de Toulouse	BLAGNAC
M. BERRI Djamel	Fourquevaux	FOURQUEVAUX
M. BEZIAT Denis	Auterive	VENERQUE
M. BLOYET Anthony	Azas-Bessières-St Jean Lherm	BESSIERES
M. BODOT Bernard	Grenade	LARRA
M. BONNET Bernard	la Région Ouest de Toulouse	CORNEBARRIEU
M. BOUBE Patrick	Aurignac	BOUSSAN
M. BOUDON Gérard	Coteaux de Castanet	CLERMONT-LE-FORT
M. BOUÉ Pierre-Louis	Muret	LABASTIDETTE
Mme BOULAY Dominique	Grenade	GRENADE
M. BOUREAU Pascal	Toulouse métropole	BLAGNAC
M. BOYER Maxime	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. BRACHET Philippe	Fronton	SAINT-SAUVEUR
M. BRESSAND Philippe	Toulouse Nord et Centre	FENOUILLET
M. BRONDINO Georges	Toulouse Sud	RAMONVILLE-SAINT-AGNE
M. CAMART Joël	Toulouse Nord et Centre	ROUFFIAC-TOLOSAN
M. CANCEL Jean-Philippe	Toulouse métropole	L'UNION
M. CARBONELL Michel	Muret	SAINT-HILAIRE
M. CASSAGNE Robert	Bragayrac	EMPEAUX
M. CASTERA Didier	Toulouse métropole	SEILH
M. CASTEX Frédéric	Peguilhan	PEGUILHAN
M. CAZARRE Max	Carbonne Rieux Montesquieu	NOE
M. CAZELLES Jean-Pierre	Caraman	LA SALVETAT-LAURAGAIS
M. CHARTIER Patrick	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE
M. COLLA Serge	Barbazan et St Bât	GOURDAN-POLIGNAN
M. COSTES Philippe	Toulouse métropole	BRUGUIERES
Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer	Rieumes	RIEUMES
M. DARDELET Jean-Claude	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. DEBEAURAIN Guillaume	Coteaux de Castanet	AUZEVILLE-TOLOSANE
M. DEJEAN Serge	Muret	LAGARDELLE-SUR-LEZE
M. DELHON Jacques	Lanta	VALLESVILLES

Délégués présents	Collège électoral	Conseil municipal
M. DELPECH Gérard	la Région Ouest de Toulouse	PLAISANCE-DU-TOUCH
M. DESBONNET Guy	Fourquevaux	ESCALQUENS
M. DESSEAUX Jean-Pierre	Toulouse métropole	CASTELGINEST
M. DUCASSE Bernard	Aspet et St Gaudens	VALENTINE
M. ESPIAU Benoît	Toulouse métropole	L'UNION
M. ESPIE Jean-Claude	Grenade	BRETX
M. FABRE Christian	Montégut Lauragais	SAINT-FELIX-LAURAGAIS
M. FABRIS Marcel	Gratens	PEYSSIES
M. FELDMANN Franck	la Région Ouest de Toulouse	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
Mme FERRERI Arlette	Lagraulet St Nicolas	PUYSSÉGUR
Mme FEVRIER Anne-Marie	Aspet et St Gaudens	SOUEICH
M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	Toulouse Sud	FLOURENS
M. FOURMENT Jean-Luc	Couret et Ganties	GANTIES
M. FRECHOU Jean-Claude	l'Isle en Dodon	BOISSEDE
Mme FRITIERE Martine	Toulouse métropole	MONDONVILLE
M. FUSEAU Philippe	Toulouse métropole	SAINT-JEAN
M. GAILLARD David	la Région Ouest de Toulouse	LEVIGNAC
M. GALAUP Didier	Toulouse métropole	LAUNAGUET
M. GALINON Jérôme	Toulouse Sud	MONS
M. GARCIA Damien	Fronton	VILLARIES
M. GASC Jean-Pierre	Toulouse métropole	QUINT-FONSEGRIVES
M. GAUTHIER Jean	la Région Ouest de Toulouse	FONSORBES
M. GEMGEMBRE Alain	Montgiscard-Villefranche	AVIGNONET-LAURAGAIS
Mme GENNARO SAINT Christine	Toulouse métropole	L'UNION
Mme GEWISS Mathilde	Muret	SAUBENS
Mme GIBERT Janine	Fronton	GARGAS
M. GILLES André	Coteaux de Castanet	AUREVILLE
M. GILLON Christophe	Montbrun Lauragais	ESPANES
Mme GINER Corinne	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE
M. GIRAUDO Sébastien	Aspet et St Gaudens	SAINT-GAUDENS
M. GRIMAUD Robert	Toulouse Nord et Centre	FONBEAUZARD
M. GUILLERMIN Thierry	Muret	EAUNES
M. HERBAUT Patrick	Toulouse Sud	MONTRABE
Mme HILLAT Brigitte	Toulouse métropole	PIBRAC
Mme ICARD Evelyne	Latrape	MONTESQUIEU-VOLVESTRE
Mme KATZENMAYER Laurence	Toulouse métropole	TOULOUSE
Mme KLOPP-TOSSER Gwenola	Coteaux de Castanet	CASTANET-TOLOSAN
M. KONDRYSZYN Serge	la Hyse	MONTGEARD
M. LAFFONT Didier	Cadours	CADOURS
M. LAGORCE Patrice	Grenade	DAUX
M. LAHIANI Djillali	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. LARGE Alain	Rieumes	BERAT
M. LASSERRE Serge	Toulouse métropole	FONBEAUZARD
M. LASSERRE Marc	la Vallée de la Pique	CIER-DE-LUCHON
M. LASSERRE Alain	Salies et Saint Martory	LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY
Mme LATCHÉ Catherine	Montgaillard Lauragais	MAUREMONT
M. LATTES Jean-Michel	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. LECOURT Bruno	Tarn et Agout	PAULHAC
Mme LEFEVRE Marine	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. LEMAGNER Frédéric	Toulouse métropole	BALMA
M. LENEVANEN Cédric	Toulouse métropole	MONDONVILLE
M. LIONNET Marc	Fourquevaux	BELBERAUD
M. LORRAIN Jean-Luc	la Mouillonne	GRAZAC
M. LOT Thierry	Larboust Oueil	TREBONS-DE-LUCHON

<b>Délégués présents</b>	<b>Collège électoral</b>	<b>Conseil municipal</b>
Mme LYORET Sandrine	Toulouse métropole	CUGNAUX
M. MALET Jean-Pierre	Toulouse métropole	CASTELGINEST
M. MANERO Félix	Toulouse métropole	AUCAMVILLE
M. MARC David	la Région Ouest de Toulouse	FONTENILLES
Mme MARTY Souhayla	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. MARTY Francis	Lux	MOURVILLES-HAUTES
M. MAZARDO Jean-Michel	Toulouse métropole	BLAGNAC
M. MENGAUD Marc	Lanta	LANTA
M. MORO Sébastien	Muret	LHERM
Mme MOURGUE Josiane	Toulouse métropole	COLOMIERS
Mme OUSMANE Gnadang	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. PABAN Michel	Fronton	FRONTON
M. PALLEJA Patrick	Auterive	CALMONT
M. PAQUELET Pascal	Toulouse Nord et Centre	LAUNAGUET
M. PARRE Frédéric	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE
M. PASSERIEU Bernard	Toulouse Sud	RAMONVILLE-SAINT-AGNE
M. PAYAN Miguel	la Région Ouest de Toulouse	PIBRAC
Mme PEIRO Marielle	Monestrol	LAGARDE
M. PEYRAS Henri	Toulouse Nord et Centre	GAGNAC-SUR-GARONNE
M. PILON Alain	Grenade	AUSSONNE
M. PONS Quentin	la Région Ouest de Toulouse	LA SALVETAT-SAINT-GILLES
M. PORTES Thierry	Toulouse Sud	LAVALETTE
Mme RACAUD-ESPINOSA Christine	Toulouse métropole	BRAX
M. RASPEAU Raoul	Salies et Saint Martory	SAINT-MARTORY
M. RIBEYRON Franck	Toulouse métropole	COLOMIERS
M. RIQUET Alain	Fronton	VACQUIERS
M. ROBERT Didier	Toulouse métropole	BRUGUIERES
M. RODRIGUES Patrice	la Région Ouest de Toulouse	BEAUZELLE
M. ROUJEAN Edgard	Tarn et Agout	BUZET-SUR-TARN
Mme ROURE Marie-Hélène	Toulouse métropole	CUGNAUX
Mme RUSSO Ida	Toulouse métropole	DREMIL-LAFAGE
M. SALVATICO Jean-Paul	Barbazan et St Béat	MARTRES-DE-RIVIERE
M. SANS Pierre	Fourquevaux	AUZIELLE
M. SARRALIE Claude	la Région Ouest de Toulouse	COLOMIERS
M. SARRAU Bertrand	Fronton	LABASTIDE-SAINT-SERNIN
M. SAURA Olivier	Fronton	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS
M. SAVIGNY Thierry	Toulouse Nord et Centre	MONTBERON
M. SERRE François	Coteaux de Castanet	VIEILLE-TOULOUSE
M. SOMBRIS Yves	Toulouse Sud	DREMIL-LAFAGE
Mme SOUSSI Nadia	Toulouse métropole	TOULOUSE
M. SUAUD Thierry	Muret	PORTET-SUR-GARONNE
M. SUSIGAN Alain	Toulouse métropole	SAINT-ALBAN
M. TARRAUBE Gilbert	Cazères	MARTRES-TOLOSANE
M. THIBAUD Gérard	Toulouse Sud	PIN-BALMA
M. TONELLI Marc	Aspet et St Gaudens	LABARTHE-INARD
M. VERGNES Claude	Toulouse Nord et Centre	PECHBONNIEU
M. ZARAGOZA Antoine	la Hyse	NAILLOUX

## ABSENTS EXCUSÉS / PROCURATIONS

Délégués absents excusés	Collège électoral	Conseil municipal	Procurations
Mme ADOUE-BIELSA Caroline	Toulouse métropole	TOULOUSE	à KATZENMAYER Laurence
M. AGOSTI Dominique	Fronton	GRATENTOUR	
M. ALENÇON Alain	Toulouse Nord et Centre	LESPINASSE	
Mme ALLAL Fella	Toulouse métropole	TOULOUSE	à KATZENMAYER Laurence
M. ALVES Christophe	Toulouse métropole	TOULOUSE	à GENNARO-SAINT Christine
Mme AMPOULANGE Françoise	Toulouse métropole	TOULOUSE	à LYORET Sandrine
Mme ARMENGAUD Roseline	Toulouse métropole	AUCAMVILLE	
Mme ARRIBAGÉ Laurence	Toulouse métropole	TOULOUSE	à CANCEL Jean-Philippe
M. ARSAC Olivier	Toulouse métropole	TOULOUSE	à LEFEVRE Marine
M. AUGÉ Dimitri	Saint Ignan	LARCAN	
M. BEDIEE Jean Sébastien	Muret	MURET	à RIBEYRON Franck
M. BERLUTEAU Xavier	Muret	SEYSSES	
M. BICO Carlos	Toulouse métropole	BRUGUIERES	à ROBERT Didier
M. BORHOVEN Davy	Toulouse Sud	BEAUPUY	
M. BOTTAREL Didier	Girou	SAINT-MARCEL-PAULEL	
M. BOUCHE Jean-Paul	Toulouse métropole	TOULOUSE	à DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
Mme BOUZAIDA Maroua	Toulouse métropole	TOULOUSE	à DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
M. BRANA Jean-Pierre	Aspet et St Gaudens	CABANAC-CAZAUX	à FEVRIER Anne-Marie
M. BRIAND Sacha	Toulouse métropole	TOULOUSE	à LATTES Jean-Michel
M. BRIANTAIS Paul	la Région Ouest de Toulouse	FONSORBES	
M. CALMETTES Francis	Faget	LE FAGET	
M. CAPARROS Pierre	Villeneuve de Rivière	CLARAC	
M. CHOLLET François	Toulouse métropole	TOULOUSE	à MARTY Souhayla
M. COGNARD Gaëtan	Toulouse métropole	TOULOUSE	à LEFEVRE Marine
M. COMBES Jean-François	Cazères	CAZERES	
M. COMELERANT Guy	Carbonne Rieux Montesquieu	SALLES-SUR-GARONNE	
M. CORBARIEU Thierry	la Mouillonne	LAGRACE-DIEU	
M. DA SILVA Manuel	Muret	LE FAUGA	
M. DAVEZAC Gilles	Castera	MENVILLE	à SUAUD Thierry
M. DE PINS-LOZE Etienne	Azas-Bessières-St Jean Lherm	AZAS	
Mme DELMOND Ghislaine	Toulouse métropole	TOULOUSE	à BOYER Maxime
M. DEODATO Jean-Paul	Corronsac	POMPERTUZAT	à DEBEAURAIN Guillaume
M. DUCOMTE Alain	Muret	PINSAGUEL	
Mme DUFFORT PIQUES Régine	Aurignac	MONTEGUT-BOURJAC	
Mme DUFRAISSE Cécile	Toulouse métropole	TOULOUSE	à BOYER Maxime
M. DUHAMEL Thierry	Toulouse métropole	FENOUILLET	à BRESSAND Philippe
M. DUMOULIN Jean-Marc	Villemur	VILLEMUR-SUR-TARN	
M. DUNAL Jonhny	Toulouse métropole	TOULOUSE	à MARTY Souhayla
M. DUPEYRON Michel	la Vallée du Thou	ARGUENOS	
M. DURAND Cédric	Montégut Lauragais	MONTEGUT-LAURAGAIS	à FUSEAU Philippe
M. DURAND Christophe	Muret	LAMASQUERE	à RASPEAU Raoul
Mme EMBRY Marie	Montégut Lauragais	FALGA	
M. ESNAULT Emilion	Toulouse métropole	TOULOUSE	à OUSMANE Gnadang
M. ESPIC Bruno	Toulouse métropole	SAINT-JEAN	
M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre	Toulouse métropole	TOULOUSE	à COURTOIS-PERISSE Jennifer
Mme GALY Brigitte	Toulouse Nord et Centre	BAZUS	
M. GASPARD Joseph	Coteaux de la Save	MONDILHAN	
M. GASQUET Etienne	Muret	SAINT-CLAR-DE-RIVIERE	
M. GLINKOWSKI Julien	Carbonne Rieux Montesquieu	CARBONNE	à CAZARRÉ Max
M. GRASS Francis	Toulouse métropole	TOULOUSE	à CANCEL Jean-Philippe
Mme GRUEL Marie-Louise	Toulouse métropole	L'UNION	à GENNARO-SAINT Christine

<b>Délégués absents excusés</b>	<b>Collège électoral</b>	<b>Conseil municipal</b>	<b>Procurations</b>
M. HAJJE Samir	Toulouse métropole	TOULOUSE	à ESPIAU Benoit
Mme HUMEAU Dominique	Toulouse Nord et Centre	CASTELMAUROU	
Mme JACQUET-VIOLLEAU Valérie	Toulouse métropole	TOULOUSE	à LAHIANI Djillali
M. JEANBON Patrick	la Région Ouest de Toulouse	CUGNAUX	
M. JOUBÉ Raymond	Cazères	BELBEZE-EN-COMMINGES	
Mme LAIGNEAU Annette	Toulouse métropole	TOULOUSE	à LATTES Jean-Michel
M. LAVIGNE Gérard	Lanta	SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	
M. LEFRANC Gérard	Nord Montréjeau	CAZARIL-TAMBOURES	
M. LEGRIS Jérôme	Save et Riutord	CARDEILHAC	
Mme LEJEUNE Christine	Toulouse Sud	BEAUPUY	
M. LOMBARDO Bruno	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE	à BOUREAU Pascal
M. LOURME Etienne	Fourquevaux	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	
M. MARCHAND René	Auterive	VERNET	à BEZIAT Denis
Mme MEIFFREN Isabelle	la Région Ouest de Toulouse	TOURNEFEUILLE	à GINER Corinne
Mme MERLE-JOSÉ Christine	Toulouse Nord et Centre	AUCAMVILLE	à MANERO Félix
Mme MICHAUD Elisabeth	Toulouse métropole	BRUGUIERES	à COSTES Philippe
M. MILHAU Claude	Toulouse Nord et Centre	SAINT-LOUP-CAMMAS	
Mme MIQUEL-BELAUD Nicole	Toulouse métropole	TOULOUSE	à OUSMANE Gnadang
M. MISIAK Nicolas	Toulouse métropole	TOULOUSE	à BAR Frédéric
M. NAVARRO Yvan	Toulouse Nord et Centre	L'UNION	à SUAUD Thierry
Mme NISON Claire	Toulouse métropole	TOULOUSE	à ROURE Marie-Hélène
M. NOMDEDEU Raymond	Sepx	SAINT-MEDARD	
Mme OCHOA Nina	Toulouse métropole	TOULOUSE	à ROURE Marie-Hélène
M. PARRO Fabrice	Muret	VILLENEUVE-TOLOSANE	à SARRALIE Claude
M. PAVAN René	Auterive	GREPIAC	
M. PERRIN Philippe	Toulouse métropole	TOULOUSE	à COURTOIS-PERISSE Jennifer
Mme PHARAMOND Julie	Toulouse métropole	TOULOUSE	à BAR Frédéric
M. PLICQUE Patrick	Girou	VERFEIL	
M. PUYDEBOIS Yves	Montgiscard-Villefranche	MONTGISCARD	à BAQUIER Jacques
M. RICHARD Jean Louis	Villemur	MIREPOIX-SUR-TARN	à GIBERT Janine
M. RIQUET Clément	Toulouse métropole	TOULOUSE	à LYORET Sandrine
M. RIVAL Patrice	Barbazan et St Béat	SAINT-PE-D'ARDET	à DEBEAURAIN Guillaume
M. ROUGE-GANEFF Gimer	Fronton	VILLENEUVE-LES-BOULOC	à SARRALIE Claude
M. ROUSSEL Jean	Montgiscard-Villefranche	BAZIEGE	à RASPEAU Raoul
M. SABATHÉ Daniel	Gensac de Boulogne	GENSAC-DE-BOULOGNE	
M. SALAT Eric	Carbonne Rieux Montesquieu	MAUZAC	à SAVIGNY Thierry
M. SENTOUS Thierry	Toulouse métropole	TOULOUSE	à LAHIANI Djillali
M. SOLOMIAC Christophe	la Région Ouest de Toulouse	SAINT-LYS	
M. SOULIÉ Laurent	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE	à AUJOULAT Michel
M. STURMEL Philippe	Toulouse métropole	AIGREFEUILLE	
M. TRAUTMANN Pierre	Toulouse métropole	TOULOUSE	à AUJOULAT Michel
Mme VALCKE Sophie	Toulouse métropole	TOURNEFEUILLE	à CHARTIER Patrick
M. VIDAL Alain	Muret	FROUZINS	
M. VINCENT Pierre	Grenade	SAINT-PAUL-SUR-SAVE	
M. VINCINI Sébastien	Auterive	CINTEGABELLE	à FUSEAU Philippe
M. WASTJER Michel	Fronton	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	

Les lois de prorogation de l'état d'urgence sanitaire n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et n°2021-160 du 15 février 2021 prévoient certains dispositifs dérogatoires concernant l'organisation des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Le quorum nécessaire pour adopter les délibérations est d'un tiers des membres en exercice, soit 82 délégués pour le Comité du SDEHG,
- Un membre peut être porteur de 2 procurations,
- Les réunions de l'organe délibérant peuvent être organisées en visioconférence.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Thierry SAVIGNY est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

## 1. Compte-rendu du Comité Syndical du 4 mars 2021

---

Le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 4 mars 2021 a été adressé par courrier électronique aux membres du Comité le 15 mars 2021. Ce document retrace le relevé des délibérations prises par le Comité Syndical. Aucune observation n'est portée sur ce document.

Les comptes-rendus et les actes administratifs du SDEHG sont disponibles dans la rubrique « *Actes administratifs* » du site internet [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr).

## 2. Compte de gestion 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-31 et L5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-12446 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 novembre 2019 relative au budget primitif 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative au budget supplémentaire 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2020 relative à la décision modificative 2020,

Considérant que Madame le Receveur a produit le compte de gestion relatif à l'exercice 2020 comportant :

- D'une part, une balance générale des comptes tenus (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créances et débiteurs de la collectivité),
- D'autre part, le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de la collectivité.

Considérant que le Comité Syndical statue sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- La comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Madame le Receveur comme présenté ci-après.

COMPTE DE GESTION 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 31 056 248,16 €		6 318 714,33 €	- 24 737 533,83 €
Fonctionnement	32 522 953,96 €	31 056 248,16 €	25 255 678,65 €	26 722 384,45 €
<b>Total</b>	<b>1 466 705,80 €</b>	<b>31 056 248,16 €</b>	<b>31 574 392,98 €</b>	<b>1 984 850,62 €</b>

Le Comité Syndical décide également de déclarer que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour : 196

Contre : 0

Abstention : 0



### 3. Compte administratif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-31 et L5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-12446 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 novembre 2019 relative au budget primitif 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2020 relative au budget supplémentaire 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2020 relative à la décision modificative 2020,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président Thierry SUAUD,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance, être remplacé et ne pas prendre part au vote,

Sous la présidence de Monsieur Philippe FUSEAU, Vice-Président en charge des questions budgétaires, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

<b>REALISATION DE L'EXERCICE 2020</b>			
<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>CA 2020</b>		<b>CA 2020</b>
011 - Charges à caractère général *	6 537 039,48 €	013 - Atténuations de charges	139 259,20 €
012 - Charges de personnel	3 506 314,76 €	042 - Opérations d'ordre entre section *	2 134 444,25 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	138 585,28 €	70 - Produits services, domaine et ventes	22 675,62 €
65 - Autres charges gestion courante	54 001,39 €	73 - Impôts et taxes *	19 534 203,56 €
66 - Charges financières *	653 528,21 €	74 - Dotations et participations *	11 330 856,80 €
67 - Charges exceptionnelles	101 069,00 €	75 - Autres produits gestion courante *	1 817 149,82 €
		76 - Produits financiers	305,04 €
		77 - Produits exceptionnels *	1 267 322,48 €
<b>Total réalisations dépenses</b>	<b>10 990 538,12 €</b>	<b>Total réalisations recettes</b>	<b>36 246 216,77 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>25 255 678,65 €</b>		

\* 011 - Frais d'entretien de l'éclairage public  
\* 66 - Remboursement des intérêts de la dette

\* 042 - Produits de maîtrise d'œuvre liée aux travaux  
\* 73 - Produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)  
\* 74 - Participations des communes et des usagers  
\* 75 - Participation d'Enedis  
\* 77 - Perception de 2 années de certificats d'économies d'énergie (CEE)

REALISATION DE L'EXERCICE 2020			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
	CA 2020		CA 2020
040 - Opérations d'ordre entre sections *	2 134 444,25 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	138 585,28 €
Effacement 1	3 581 845,75 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)*	5 552 494,24 €
Renforcement 2	6 577 221,75 €	1068 - Dotations, fonds divers et réserves *	31 056 248,16 €
Raccordements 3	3 649 677,53 €	138 - Subventions d'investissement *	9 682 500,34 €
Travaux Communaux 4	390 343,72 €	13 - subventions d'équipement	68 405,00 €
Eclairage 5	25 880 538,99 €	16 - Emprunt et dettes assimilées *	11 200 000,00 €
Eclairage connexe 6	2 101 250,35 €	23 - Immobilisations en cours	19 965,17 €
Régies-Télécom 7	1 523 345,19 €		
Radars-8	23 410,75 €		
16 - Remboursement d'emprunts *	5 145 939,07 €		
20 - Immobilisations incorporelles	10 787,80 €		
21 - Immobilisations corporelles *	373 994,71 €		
23 - Immobilisations en cours	6 684,00 €		
<b>Total réalisations dépenses</b>	<b>51 399 483,86 €</b>	<b>Total réalisations recettes</b>	<b>57 718 198,19 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>6 318 714,33 €</b>		

\* 40 - Frais de maîtrise d'œuvre

\* 1 à 8 - Catégories de travaux réalisés par le SDEHG pour un montant total de 46 M€ TTC dont 28 M€ pour l'éclairage public.

\* 16 - Remboursement en capital de la dette

\* 21 - Frais informatiques liés à l'élaboration du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

\* 10 - Produit du FCTVA

\* 1068 - Report de l'exercice 2019

\* 138 - Subventions du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et d'Enedis

\* 16 - Emprunt dont 5 M€ pour couvrir le besoin de financement propre

REPORTS DE L'EXERCICE			
Dépenses		Recettes	
	2019		2 019
<b>Section de fonctionnement</b>	- €	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 466 705,80 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>31 056 248,16 €</b>	<b>Section d'investissement</b>	- €
<b>Total réalisations + reports</b>	<b>93 446 270,14 €</b>	<b>Total réalisations + reports</b>	<b>95 431 120,76 €</b>

RESULTAT CUMULE			
Dépenses		Recettes	
	2020		2 020
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>10 990 538,12 €</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>37 712 922,57 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>82 455 732,02 €</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>57 718 198,19 €</b>
<b>Total resultat cumulé</b>	<b>93 446 270,14 €</b>	<b>Total resultat cumulé</b>	<b>95 431 120,76 €</b>

<b>Bilan final</b>	<b>1 984 850,62 €</b>
--------------------	-----------------------

Le Comité Syndical constate que les réalisations comptables du compte administratif 2020 sont identiques à celles du compte de gestion 2020 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents budgétaires et financiers y afférents.

Résultat du vote :

Pour : 193

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 3 (M. Thierry SUAUD et les 2 procurations qu'il a reçues)

## 4. Affectation du résultat du compte administratif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-31 et L5212-1 et suivants,

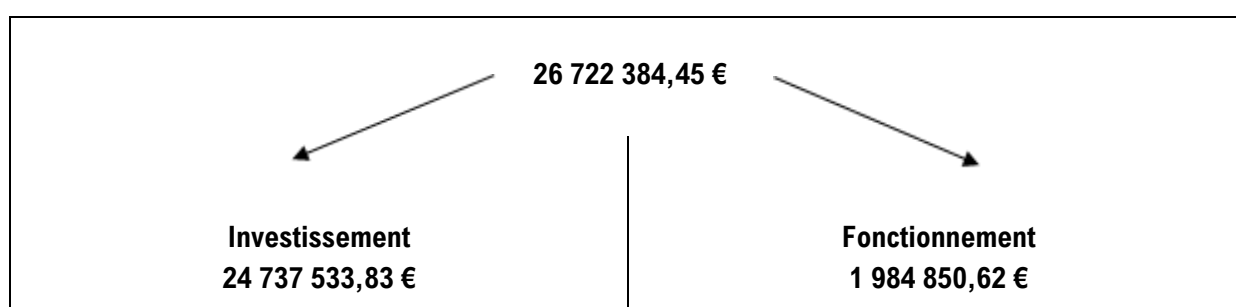
Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2021 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2021 relative au compte administratif 2020,

Monsieur Philippe FUSEAU, Vice-Président en charge des questions budgétaires, présente le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement qui est positif de 26 722 384,45 €.

Il est proposé d'affecter 24 737 533,83 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour les travaux réalisés en 2020.

Le solde de 1 984 850,62 € est affecté en excédent de fonctionnement reporté.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'affecter 24 737 533,83 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- d'affecter 1 984 850,62 € en excédent de fonctionnement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Résultat du vote :

Pour : 196

Contre : 0

Abstention : 0

## 5. Honoraires de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Comité Syndical du 27 février 1995 relative aux frais de maîtrise d'œuvre et à la mise en place d'un taux d'honoraires fixé à 5% du montant HT à l'ensemble des travaux réalisés par le SDEHG,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2021 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021,

Monsieur le Président rappelle que, lors du débat d'orientations budgétaires 2021 en date du 4 mars dernier, il a été constaté une absence de réactualisation des frais de maîtrise d'œuvre du SDEHG depuis leur mise en place en 1995 en dépit de la complexité croissante de la réalisation des travaux.

Le taux indicatif des honoraires de maîtrise d'œuvre mentionné dans le guide de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques pour les réseaux électriques est compris entre 15% et 20% en fonction de la complexité de l'opération.

Au regard des travaux réalisés ces 3 dernières années, les frais généraux représentent 3,3 M€ pour un volume de travaux de 42,10 M€ HT, soit un taux de 8 %.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'appliquer les taux d'honoraires de maîtrise d'œuvre tels que présentés dans le tableau suivant, pour toute proposition de délibération adressée par le SDEHG aux communes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les frais de maîtrise d'œuvre ainsi que ceux au titre des frais de gestion de l'emprunt seront sollicités à la commune à l'achèvement des travaux, en section de fonctionnement à compter de l'exercice 2021.

Nature	Taux 1995	Taux 2021
Travaux	5%	5% jusqu'à 60 000 € HT* 10% au-delà de 60 000 € HT +0,5 % de la part communale au titre des frais de gestion de l'emprunt.
Services	0%	0%

\* Le montant médian d'une opération de grands travaux est d'environ 60 000 € HT.

### Résultat du vote :

Pour : 196

Contre : 0

Abstention : 1 (M. GILLES André)

## 6. Autorisations de programme et crédits de paiement

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-3 R 2313-9,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que depuis 2012, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne gère ses programmes de travaux en autorisations de programme et crédits de paiement.

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 14 mars 2019 qui adopte les autorisations de programme 2019 et les crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux 7 programmes de travaux d'investissement,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 28 novembre 2019 qui adopte les autorisations de programme 2020 et les crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux 7 programmes de travaux d'investissement,

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2021 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2021 relative au compte administratif 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2021 relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de clôturer les autorisations de programme 2018 suite au paiement de toutes les opérations 2018,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les autorisations de programme 2019 et 2020 et de modifier l'échéancier des crédits de paiement conformément aux paiements réalisés en 2019 et 2020,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter les autorisations de programmes et crédits de paiements correspondant aux programmes de travaux 2021,

Monsieur Philippe FUSEAU, Vice-Président en charge des questions budgétaires, rappelle les propositions établies lors du débat d'orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance des pièces présentées et en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de clôturer les autorisations de programme 2018,
- d'ajuster les autorisations de programme 2019 et 2020 et de modifier l'échéancier des crédits de paiement conformément aux paiements réalisés en 2019 et 2020 :

N°	Opérations 2019 (€HT)	AP Ajustées (€HT)	CP 2019 réalisés (€HT)	CP 2020 réalisés (€HT)	CP 2021 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	6 100 000 €	3 436 932,36 €	1 842 286,76 €	820 780,88 €
2	Renforcements de réseaux	7 700 000 €	3 561 744,48 €	3 146 675,46 €	991 580,06 €
3	Raccordements	3 850 000 €	2 108 946,73 €	1 592 402,10 €	148 651,17 €
4	Travaux communaux	730 000 €	461 859,73 €	166 338,25 €	101 802,02 €
N°	Opérations 2019 (€TTC)	AP Ajustées (€TTC)	CP 2019 réalisés (€TTC)	CP 2020 réalisés (€TTC)	CP 2021 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	31 300 000 €	14 344 793,18 €	14 829 744,80 €	2 125 462,02 €
6	Eclairage connexe	3 600 000 €	2 476 505,48 €	918 385,43 €	205 109,09 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 400 000 €	1 571 558,08 €	583 756,83 €	244 685,09 €
<b>TOTAL € TTC et HT</b>		<b>55 680 000 €</b>	<b>27 962 340,04 €</b>	<b>23 079 589,63 €</b>	<b>4 638 070,33 €</b>

N°	Opérations 2020 (€HT)	AP Ajustées (€ HT)	CP réalisés 2020 (€HT)	CP 2021 ajustés (€HT)	CP 2022 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	3 900 000,00 €	1 379 295,37 €	1 777 754,63 €	742 950,00 €
2	Renforcements de réseaux	6 600 000,00 €	2 682 181,76 €	3 047 818,24 €	870 000,00 €
3	Raccordements	4 000 000,00 €	1 996 737,90 €	1 603 262,10 €	400 000,00 €
4	Travaux communaux	550 000,00 €	201 410,18 €	185 239,82 €	163 350,00 €
N°	Opérations 2020 (€TTC)	AP Ajustées (€TTC)	CP réalisés 2020 (€TTC)	CP 2021 ajustés (€TTC)	CP 2022 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	20 800 000,00 €	9 510 608,62 €	10 720 000,00 €	569 391,38 €
6	Eclairage connexe	2 000 000,00 €	872 710,48 €	800 000,00 €	327 289,52 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 000 000,00 €	801 723,21 €	840 000,00 €	358 276,79 €
<b>TOTAL € TTC et HT</b>		<b>39 850 000,00 €</b>	<b>17 444 667,52 €</b>	<b>18 974 074,79 €</b>	<b>3 431 257,69 €</b>

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiement pour les programmes de travaux 2021 comme suit :

N°	Opérations 2021 (€HT)	Nouveau AP (€HT)	CP 2021 (€HT)	CP 2022 (€HT)	CP 2023 (€HT)
1	Effacements de réseaux	4 000 000 €	1 800 000 €	1 600 000 €	600 000 €
2	Renforcements de réseaux	8 000 000 €	3 600 000 €	3 200 000 €	1 200 000 €
3	Raccordements	4 000 000 €	1 800 000 €	1 600 000 €	600 000 €
4	Travaux communaux	800 000 €	360 000 €	320 000 €	120 000 €
N°	Opérations 2021 (€TTC)	Nouveau AP (€ TTC)	CP 2021 (€TTC)	CP 2022 (€TTC)	CP 2023 (€TTC)
5	Eclairage	21 500 000 €	9 675 000 €	8 600 000 €	3 225 000 €
6	Eclairage connexe	2 500 000 €	1 125 000 €	1 000 000 €	375 000 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 000 000 €	900 000 €	800 000 €	300 000 €
8	Bornes IRVE *	200 000 €	70 000 €	70 000 €	60 000 €
<b>TOTAL € TTC et HT</b>		<b>43 000 000 €</b>	<b>19 330 000 €</b>	<b>17 190 000 €</b>	<b>6 480 000 €</b>

\* IRVE : infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Après avoir pris connaissance des pièces présentées et en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'ajuster les autorisations de programme 2019, 2020 et de modifier l'échéancier des crédits de paiement conformément aux paiements réalisés en 2019 et 2020,
- d'adopter les autorisations de programme 2021 et les crédits de paiement correspondants,
- de donner mandat au Président pour engager les actions présentées, signer tous les documents utiles et mettre à l'ordre du jour des réunions du Bureau l'élaboration des programmes de travaux.

Résultat du vote :

Pour : 197

Contre : 0

Abstention : 0

## 7. Budget primitif 2021

---

Vu la délibération du Comité Syndical du 4 mars 2021 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2021 relative au compte administratif 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2021 relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2021 relative aux autorisations de paiement et crédits de paiement,

Monsieur Philippe FUSEAU, Vice-Président en charge des questions budgétaires, rappelle les propositions établies lors du débat d'orientations budgétaires. Le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement est positif de 26 722 384,45 € dont 24 737 533,83 € ont été affectés à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et le solde 1 984 850,62 € a été affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Le montant du budget primitif 2021 s'établit à la somme totale de 115 142 235,07 € dont 37 585 850,62 € en section de fonctionnement et 77 556 384,45 € en section d'investissement.

Après avoir pris connaissance des pièces présentées et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de voter le budget primitif comme présenté en page suivante.

Le Comité Syndical décide également de donner mandat au Président pour engager les actions présentées, signer tout document utile et mettre à l'ordre du jour des réunions du Bureau l'élaboration des programmes de travaux ainsi que tout point nécessaire à l'évolution des divers services et à la mise en place des prestations du SDEHG.

### Résultat du vote :

Pour : 197

Contre : 0

Abstention : 0

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
BP2021		BP2021	
023 - Virement section investissement	25 575 850,62 €	002 - Excédent reporté	1 984 850,62 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections *	3 000 000,00 €
011 - Charges à caractère général *	6 850 000,00 €	013 - Atténuations de charges	100 000,00 €
012 - Charges de personnel	3 800 000,00 €	73 - Impôts et taxes *	19 200 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	200 000,00 €	74 - Dotations et participations *	11 000 000,00 €
66 - Charges financières *	750 000,00 €	75 - Autres produits gestion courante *	1 800 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	200 000,00 €	76 - Produits financiers	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	10 000,00 €	77 - Produits exceptionnels *	500 000,00 €
<b>Total</b>	<b>37 585 850,62 €</b>	<b>Total</b>	<b>37 585 850,62 €</b>

Investissement			
Dépenses		Recettes	
BP2021		BP2021	
001 - Solde d'exécution reporté	24 737 533,83 €	021 - Virement section de fonctionnement	25 575 850,62 €
040 - Opérations d'ordre entre sections *	3 000 000,00 €	024 - Produits des cessions	35 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €
Effacements de réseaux n°20191	820 780,88 €	041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Renforcements de réseaux n°20192	991 580,06 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves *	30 143 533,83 €
Raccordements n°20193	148 651,17 €	13 - Subventions d'investissement *	11 385 000,00 €
Travaux communaux n°20194	101 802,02 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	10 000 000,00 €
Eclairage n°20195	2 125 462,02 €	23 - Régularisations d'imputations comptables (actif)	17 000,00 €
Eclairage connexe n°20196	205 109,09 €		
Réseaux télécom n°20197	244 685,09 €		
Effacements de réseaux n°20201	1 777 754,63 €		
Renforcements de réseaux n°20202	3 047 818,24 €		
Raccordements n°20203	1 603 262,10 €		
Travaux communaux n°20204	185 239,82 €		
Eclairage n°20205	10 720 000,00 €		
Eclairage connexe n°20206	800 000,00 €		
Réseaux télécom n°20207	840 000,00 €		
Effacements de réseaux n°20211	1 800 000,00 €		
Renforcements de réseaux n°20212	3 600 000,00 €		
Raccordements n°20213	1 800 000,00 €		
Travaux communaux n°20214	360 000,00 €		
Eclairage n°20215	9 675 000,00 €		
Eclairage connexe n°20216	1 125 000,00 €		
Réseaux télécom n°20217	900 000,00 €		
Bornes IRVE n°20218	70 000,00 €		
16 - Remboursement d'emprunts *	5 810 000,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles *	696 705,50 €		
23 - Immobilisations et Régularisations d'imputations comptables (actif)	120 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>77 556 384,45 €</b>	<b>Total</b>	<b>77 556 384,45 €</b>

\* 011 - Frais d'entretien de l'éclairage public  
 \* 66 - Remboursement des intérêts de la dette  
 \* 40 - Frais de maîtrise d'œuvre  
 \* n°20191 à 20218 - Catégories de travaux réalisés par le SDEHG pour un montant prévisionnel total de 46 M€ TTC  
 \* 16 - Remboursement en capital de la dette  
 \* 21 - Frais informatiques liés à l'élaboration du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

\* 042 - Produits de maîtrise d'œuvre liée aux travaux  
 \* 73 - Produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)  
 \* 74 - Participations des communes et des usagers  
 \* 75 - Participation d'Enedis  
 \* 77 - Perception d'une année de certificats d'économies d'énergie (CEE)  
 \* 10 - Produit du FCTVA et excédent de fonctionnement 2020 reporté  
 \* 13 - Subventions du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), d'Enedis et fonds de concours



## 8. Modification du tableau des effectifs du SDEHG

---

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur Claude SARRALIÉ, Vice-Président en charge des questions liées aux ressources humaines, explique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de créer les emplois permanents et non permanents suivants :

- Emplois permanents :
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 01/04/2021 dans le cadre de l'évolution de carrière des agents,
  - 1 poste de rédacteur à temps complet, à compter du 01/04/2021,
  - 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 01/04/2021.
- Emplois non permanents :
  - Accroissement saisonnier d'activité (Art 3-I-2°) : 6 postes d'adjoint administratif à temps complet, à 35 heures, rémunérés en référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1. Ces postes répondent à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de deux mois pendant une période de douze mois consécutifs à compter du 01/04/2021.
  - Contrat de projet (Art 3-II) : 1 poste de rédacteur à temps complet, à 35 heures, rémunéré en référence au 1<sup>er</sup> échelon. Ce poste correspond à la nécessité de recruter un économiste de flux dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Il sera recruté sur une durée de 2 ans, durée de l'opération.

Le Comité Syndical approuve le tableau des effectifs figurant en pages suivantes et autorise Monsieur le Président à signer les actes correspondant aux postes créés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget 2021.

Résultat du vote :

Pour : 197

Contre : 0

Abstention : 0

### Emplois permanents après création

<b>Emplois de direction</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Emplois créés Effectifs budgétaires</b>	<b>Emplois pourvus</b>	<b>Dont à temps non complet</b>	<b>Dont contractuels</b>
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint	A	2	2	0	0
<b>Total emplois de direction</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>Filière administrative Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Emplois créés Effectifs budgétaires</b>	<b>Emplois pourvus</b>	<b>Dont à temps non complet</b>	<b>Dont contractuels</b>
Attaché principal	A	1	0	0	0
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	0	0
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	0	0
Rédacteur	B	4	2	0	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6	5	0	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	5	0	0
Adjoint administratif	C	7	7	0	0
<b>Total filière administrative</b>		<b>28</b>	<b>22</b>		
<b>Filière technique Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Emplois créés Effectifs budgétaires</b>	<b>Emplois pourvus</b>	<b>Dont à temps non complet</b>	<b>Dont contractuels</b>
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0	0	0
Ingénieur principal	A	8	6	0	0
Ingénieur	A	5	3	0	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	16	13	0	0
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	11	9	0	4
Technicien	B	4	2	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	0	0
Adjoint technique	C	5	5	3	0
		2 temps complet 35h 3 temps non complet 17h50			
<b>Total filière technique</b>		<b>52</b>	<b>39</b>		
<b>Effectif total du SDEHG sur emplois permanents</b>		<b>83</b>	<b>64</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

## **Emplois non permanents après création**

### Accroissement temporaire d'activité (Art 3-I.1°)

<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre d'emplois</b>		<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Durée</b>
<b>Filière technique</b>					
Adjoint Technique	C	1	Art 3-I.1°	17h30	12 mois à compter du 01/01/2021
Technicien	B	1	Art 3-I.1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2021
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	Art 3-I.1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2021
<b>Filière administrative</b>					
Adjoint administratif	C	1	Art 3-I.1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2021

### Accroissement saisonnier d'activité (Art 3-I.2°)

<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre d'emplois</b>		<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Durée</b>
<b>Filière administrative</b>					
Adjoint administratif	C	6	Art 3-I.2°	35h	2 mois à compter du 01/04/2021

### Contrat de projet (Art 3-II)

<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre d'emplois</b>		<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Durée</b>
<b>Filière administrative</b>					
Rédacteur	B	1	Art 3-II	35h	2 ans

## 9. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

### **Décisions du Bureau du 3 mars 2021**

- Adoption du programme d'éclairage du SDEHG,
- Adoption du programme d'effacement de réseaux du SDEHG,
- Modification du règlement relatif au fonctionnement du Compte Epargne Temps du SDEHG,
- Modification du règlement cadre par l'ajout d'une charte fixant l'exercice des fonctions des agents en télétravail pendant une période de crise sanitaire,
- Cession de la parcelle AS N°195 sur la commune de Blagnac,
- Charte d'utilisation de l'outil CDnergy pour la gestion des certificats d'économies d'énergie.

Les décisions correspondantes sont publiées sur le site internet [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr), rubrique « *Actes administratifs* ».

### **Décisions du Président**

Les commandes passées du 1<sup>er</sup> février 2021 au 28 février 2021 au titre de la délégation concernant les achats inférieurs à 90 000€ HT sont les suivantes :

OBJET DE LA COMMANDE	MONTANT € HT
Prestation de service accompagnement et maintenance informatique (Psiade)	42 298,00 €
Achat de matériels informatiques	6 612,83 €
Impressions et reliures	2 091,05 €
Renouvellement de licence	1 796,32 €
Service DICT	912,00 €
Réalisation supports de communication, drapeaux oriflamme, kakémonos roll-up	754,00 €
Entretien du matériel de transport	535,22 €
Entretien du bâtiment	517,44 €
Documentation générale	365,00 €
Fourniture de petits équipements	277,99 €
Fourniture d'entretien	250,28 €
Fourniture de bureau	52,10 €
Total	56 462,23 €

Le Comité Syndical prend acte du compte-rendu des délégations du Comité.

## 10. Questions diverses

### **Programme ACTEE**

Le SDEHG fait partie des lauréats du programme ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique - aux côtés de l'Agence Régionale Énergie Climat et des autres Syndicats d'énergie d'Occitanie, avec une enveloppe budgétaire d'1 M€ qui sera répartie entre les différents acteurs. Cette répartition n'est pas encore arrêtée et correspond à une conséquente diminution par rapport au dossier de candidature déposé qui portait sur une enveloppe totale de 2,5 M€.

En contrepartie, le SDEHG aura la possibilité de solliciter des fonds complémentaires dans le cadre d'un nouvel appel à projets dédié à la rénovation des écoles.

La participation du SDEHG à ce type d'appels à projets favorise l'action en matière de transition énergétique en recherchant un soutien en matière d'ingénierie et de finances. Nous avons désormais à rencontrer les différents acteurs du territoire, notamment les PETR et les intercommunalités.

### **Projet « Hercule »**

Lors de leur réunion du 10 décembre 2020, les membres du Comité du SDEHG avaient adopté une motion pour alerter le Gouvernement sur les risques inhérents au projet de réorganisation d'EDF, dit projet « Hercule ». Ce projet prévoit la scission d'EDF en trois entités : une dédiée au nucléaire (EDF bleu), une dédiée à l'hydroélectricité (EDF azur) et une dernière structure dédiée aux énergies renouvelables et à la distribution d'électricité (EDF vert). Ces évolutions pourraient impacter le devenir des concessions de production d'énergie hydroélectrique et du service public de distribution d'électricité.

Les discussions sur l'avenir d'EDF entre le Gouvernement et la Commission européenne entrent dans leur phase finale mais aucun accord n'a encore été signé. L'interfédérale d'EDF appelle à une nouvelle journée de mobilisation le 8 avril contre le projet Hercule.

Une revue de presse réalisée par le SDEHG est adressée régulièrement aux membres du Comité Syndical afin de les tenir informés des actualités portant sur ce sujet.

### **Radars pédagogiques**

Le SDEHG a conclu un contrat de maintenance avec le prestataire IMS Services pour le parc de 192 radars pédagogiques jusqu'en juin 2022. Ces radars ont vocation à être rétrocédés aux communes à la fin du contrat de maintenance.

Le SDEHG proposera d'organiser un groupement d'achat de radars pédagogiques pour ses communes membres afin d'obtenir un prix d'achat compétitif. Une participation financière du Syndicat pourrait être apportée pour les communes qui participeront à ce groupement d'achat.

### **Amélioration du service de la maintenance de l'éclairage public**

Le SDEHG s'attache à améliorer la qualité du service de la maintenance de l'éclairage public, notamment l'information apportée sur l'état de suivi des points lumineux identifiés comme étant hors service. Cette information serait expédiée mensuellement aux communes concernées dès le second semestre 2021 avec les mentions suivantes : numéro et adresse du point lumineux, état d'avancement de la réparation (SAV LED sous garantie, SAV LED non garantie, maintenance lourde, étude de rénovation en cours, attente d'accord de la commune, travaux de rénovation engagés).

### **Rappel sur l'expérimentation avec Enedis pour la continuité de l'éclairage public**

Le SDEHG a lancé une expérimentation sur 6 communes, en partenariat avec Enedis, pour détecter automatiquement les pannes d'éclairage public grâce aux données du compteur Linky : le SDEHG est alerté en cas de niveaux de consommation électrique inhabituels pouvant laisser suspecter une panne d'éclairage. Un bilan de cette expérimentation sera présenté en fin d'année.

## **Bilan sur l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques**

Le SDEHG gère un réseau de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques réparties sur le département, hors territoire de la métropole.

Le nombre moyen de charges mensuelles par borne a plus que doublé entre le premier trimestre 2020 (5 charges par mois) et le premier trimestre 2021 (11 charges par mois).

Nous constatons une grande disparité dans la fréquence d'utilisation des bornes : sur les 6 derniers mois quelques bornes n'ont été utilisées qu'épisodiquement (moins d'une charge par mois) alors que d'autres ont fait l'objet de 48 charges par mois (Ramonville-Saint-Agne par exemple).

Le SDEHG va prochainement engager l'élaboration d'un schéma directeur d'implantation des bornes de recharges ouvertes au public. L'enjeu de ce schéma est notamment de définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge correspondant aux besoins du territoire.

Les raccordements au réseau de distribution d'électricité des bornes s'inscrivant dans le schéma directeur pourront bénéficier d'une participation d'Enedis jusqu'à 75% contre 40% pour les raccordements habituels (arrêté d'application à venir).

Suite à la demande des délégués, une synthèse sur l'utilisation et sur le coût des bornes de recharge du SDEHG sera prochainement adressée aux maires et aux délégués du SDEHG.

## **Microcoupures**

Le SDEHG a été sollicité par plusieurs communes sur la trop grande fréquence de microcoupures électriques qui touchent la quasi-totalité de leur territoire.

Une microcoupure ou « coupure très brève » résulte d'une interruption de l'alimentation électrique moyenne tension qui dure moins d'une seconde. Le nombre de microcoupures n'est pas réglementé contrairement aux coupures d'une durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes, considérées comme « conformes » au standard qualité si moins de 35 coupures sont intervenues par an.

Les microcoupures touchent principalement les réseaux électriques aériens non isolés. Elles peuvent avoir pour origine des incidents fugitifs liés par exemple à un contact avec des corps étrangers (végétation, animaux...), à des activités humaines (irrigation, moisson, travaux...).

Ces microcoupures peuvent affecter le quotidien des usagers car le fonctionnement des appareils électriques et électroniques, en particulier des ordinateurs, peut souffrir de ces perturbations.

Le SDEHG va saisir la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour suggérer de réglementer les microcoupures de moins d'une seconde.

Les travaux d'effacement du réseau moyenne tension (HTA) réalisés par Enedis participent bien entendu à la réduction des microcoupures, toutefois, au regard du nombre conséquent de kilomètres de réseaux concernés, leur enfouissement représenterait une dépense conséquente qui serait, à la fin, répercutée sur la facture d'électricité des usagers au travers le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE).

Les travaux d'Enedis d'élagage des branches d'arbres situées à proximité des lignes électriques aériennes participent également à la prévention des microcoupures.

L'utilisateur a aussi la possibilité de se doter d'un onduleur ou de prises adaptées pour effacer les microcoupures.

## **Protection des coffrets de commande d'éclairage public contre les actes de malveillance ou de vandalisme**

Certains délégués ont constaté des actes de malveillance ou de vandalisme sur des coffrets de commande d'éclairage public. Pour lutter contre les actes de malveillance (extinction de l'éclairage public, reprogrammation des horloges, etc.), il est possible de poser un cadenas ou une chaîne pour empêcher l'ouverture du coffret. Il est cependant difficile de protéger les coffrets des actes de vandalisme. Les services du SDEHG sont à la disposition des communes pour trouver des solutions au cas par cas.

### **Puissance souscrite pour l'alimentation des points de connexion d'éclairage public**

Pour rappel, le SDEHG adresse un courrier aux communes à l'occasion de chaque projet d'éclairage public afin de communiquer la puissance à souscrire après les travaux.

Les compteurs Linky alimentant l'éclairage public sont programmés pour éviter l'interruption d'éclairage en cas de dépassement ponctuel de la puissance souscrite. En cas de difficultés rencontrées sur ce sujet, les communes sont invitées à en faire part à leur interlocuteur technique du SDEHG.

### **Mise à disposition des supports du réseau public d'électricité et d'éclairage pour déployer de nouveaux services**

Le SDEHG et Enedis sont partenaires, sur la base d'un modèle de convention nationale, des opérateurs de télécommunications pour favoriser le déploiement de la fibre optique sur les supports du réseau public d'électricité.

Concernant le déploiement de la 5G, il n'existe pas, à ce jour, d'accord national visant la mise à disposition des supports du réseau de distribution d'électricité, toutefois, le SDEHG se tiendra informé des mesures qui pourraient être proposées à l'échelle nationale concernant ce sujet.

Récemment, le SDEHG est devenu partenaire de la société gestionnaire du réseau d'eau potable sur le territoire de Toulouse Métropole, en l'autorisant à installer un dispositif de télérelève sur les supports d'éclairage public. En contrepartie, la société s'engage à reverser au SDEHG une redevance annuelle d'occupation du domaine public d'un euro par relais installé. Sur la période 2021/2023, la société prévoit la mise en place de 10 000 boîtiers relais.

La mise à disposition de parcelles ou de supports publics peut également représenter un enjeu financier pour les collectivités, leur apportant une nouvelle recette de fonctionnement.